MODALITÉS DE PAIEMENT
FFF ACADEMIE CLAIREFONTAINE

La FFF Académie Clairefontaine s'engage à fournir un service de paiement de qualité et sécurisé.

Nous n'avons pas accès à vos données bancaires puisque la transaction s'effectue directement entre vous et votre banque.

CARTE BANCAIRE

La FFF Academie Clairefontaine vous propose un paiement en une ou trois fois sans frais, par carte bancaire, via une solution de paiement sécurisée.

- L'intitulé du débit sera : **FFF ACADEMIE CLAIREFONTAINE**
- Le paiement en une fois est plafonné à un montant maximum de **3 000 €**
- Le paiement en trois fois est plafonné à un montant maximum de **7 500 €**

Le paiement en 3x par carte bancaire est une facilité de paiement permise par la FFF Academie Clairefontaine. La première mensualité est à régler à la commande et représente 40% du montant total de votre panier. 30 jours calendaires plus tard, un deuxième prélèvement, automatique, représentant 30% du montant total du panier, sera effectué. Enfin, la dernière mensualité interviendra 30 jours plus tard, et représentera les 30% restant dus. Il appartient au titulaire de la carte de s'assurer de la disponibilité des fonds à chaque échéance.

Le 3X CB est une offre de paiement fractionné d'une durée inférieure ou égale à 90 jours. L'opération comprend un premier paiement intervenant le jour de l'achat. Sous réserve d'agrément par MONEXT, société enregistrée depuis le 07/06/2013 dans la catégorie Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement (MOBSP) auprès de l'ORIAS sous le numéro 13004405 (consultable sur www.orias.fr). Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour connaître la disponibilité et les conditions de cette offre et savoir si votre carte est éligible.

MODALITÉS DE PAIEMENT
FFF ACADEMIE CLAIREFONTAINE

VIREMENT BANCAIRE

Pour valider votre inscription, merci de réaliser votre virement bancaire dans les plus brefs délais afin que le paiement soit effectif dans les 7 prochains jours. A défaut, votre pré-commande sera annulée et remise en vente. Pour les virements depuis l'étranger, les frais liés sont à votre charge.

- **Votre virement est à réaliser sur le compte dont la référence est précisée ci-dessous, en respectant l'intitulé suivant : "[NOM] [Prénom] de l'enfant - [Numéro de commande] - Stage FFF Academie Clairefontaine**

TITULAIRE DU COMPTE : SPARTNER
IBAN : **FR76 1009 6185 0500 0733 9760 795**
BIC : **CMCIFRPP**

PASS COLO (CAF)

La FFF Académie vous offre la possibilité de régler une partie de votre réservation avec le Pass Colo selon les modalités décrites ci-dessous. Pour en bénéficier, vous devrez avoir reçu une notification de la CAF, ce doit également être le premier séjour de votre enfant.

PASS COLO

- Afin de bénéficier du Pass Colo, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre au moment de votre inscription et par email **votre numéro de matricule CAF**, votre **caisse de rattachement** ainsi que nous **préciser si vous bénéficiez d'autres aides** pour ce séjour (Mairie, département, CCAS ...) et, le cas échéant, le montant de ces aides.

- Vous recevrez ensuite un email de notre service avec le montant pris en charge par la CAF.

- A réception de cet email, le solde restant sera à régler par virement bancaire (selon les modalités citées en page précédente).

CHÈQUES VACANCES

La FFF Académie vous offre la possibilité de régler tout ou partie de votre réservation en chèques vacances ANCV, selon les modalités décrites ci-dessous.

CHÈQUE-VACANCES

- Envoyez vos chèques* dans les plus brefs délais, afin qu'ils soient reçus dans les 7 jours suivants votre commande**. Nous vous recommandons un envoi dans une enveloppe renforcée avec accusé de réception, niveau de garantie R2, afin d'assurer le contenu du courrier.

Adresse :

FFF Académie Clairefontaine
4 rue Colette Besson
32600 L'Isle Jourdain

- Si vous ne disposez pas encore de vos chèques vacances au moment de l'inscription, il est obligatoire d'adresser un chèque de caution : soit du montant des chèques vacances prévus (si celui-ci est connu), soit du montant total du séjour.
- Si les chèques vacances ne couvrent pas la totalité du montant de votre panier, le solde devra être réglé afin de confirmer définitivement l'inscription de votre enfant : par virement bancaire, selon les modalités indiquées précédemment, ou par carte bancaire, en contactant notre service client.
- Après vérification de la validité de vos chèques vacances, notre service client vous recontactera, le cas échéant, afin de procéder au règlement du solde restant par carte bancaire, de manière sécurisée.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

FFF ACADEMIE CLAIREFONTAINE

01.42.04.90.52 - academie-clairefontaine@fff.fr

* Les chèques devront être entiers, correctement déchirés et présentant une date de validité antérieure d'au moins 45 jours du début du stage. ** En l'absence d'envoi des chèques dans les 7 jours suivants la commande, celle-ci sera déclarée nulle et remise à la vente.

ANCV CONNECT

La FFF Académie vous offre la possibilité de régler tout ou partie de votre réservation en chèques vacances ANCV CONNECT, selon les modalités décrites ci-dessous.

- Au moment de votre inscription, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre par email le montant que vous souhaitez régler par chèques vacances connect.
- Vous recevrez ensuite un email afin d'effectuer le paiement avec vos chèques vacances ANCV CONNECT.
- Il vous sera ensuite demandé de bien vouloir effectuer, le cas échéant, le paiement complémentaire (lorsque le montant sera connu) par virement bancaire selon les modalités citées en page précédente.

PARTICIPATIONS CE

La FFF Académie vous offre la possibilité de régler tout ou partie de votre réservation via une participation de votre comité d'entreprise, selon les modalités décrites ci-dessous.

- Rapprochez-vous de notre service client si vous avez besoin d'un document particulier afin de bénéficier d'une participation ou d'un remboursement de votre CE.
- En attendant de recevoir votre participation CE, vous demanderons de nous transmettre un chèque de caution.
- Nous acceptons uniquement les virements de votre CE.

VACAF

La FFF Académie vous offre la possibilité de régler une partie de votre réservation avec le dispositif VACAF. Nous n'acceptons que l'AVE (Aide aux Vacances Enfants), selon les modalités décrites ci-dessous.

- Afin de bénéficier de l'Aide aux Vacances Enfants, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre au moment de votre inscription et par email **votre numéro de matricule** ainsi que votre **caisse de rattachement.**

- Vous recevrez ensuite un email de notre service avec le montant pris en charge par la CAF.

- A réception de cet email, vous devrez effectuer le paiement complémentaire par virement bancaire (selon les modalités citées en page précédente).